

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL
D'ETIVAL-LES-LE-MANS
SARTHE

<u>Date de convocation et d'affichage</u> 16 mai 2023	<i>Le vingt-deux mai deux mil vingt et trois à vingt heure trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCO, Maire de la commune d'Etival Lès-Le Mans.</i>
<u>Conseillers</u> <u>En exercice</u> : 19 <u>Présents</u> : 16 <u>Absents excusés</u> : 03 <u>Absents non-excusés</u> :00 <u>Procuration</u> : 03 <u>Votants</u> : 19	Marina RICHARD, Stéphane LANGLAIS, Marie-Paule QUEANT, adjoints. Mesdames Aurore BOURGEOIS, Christèle BOLLENGIER, Catherine LEFFRAY, Valérie LEBRUN, Aurélie LEVEQUE, Estelle PAPIN et Céline ZUCHETTO. Messieurs Jean-Luc DELANOE, Bruno DIGUER, Luc GESBERT, Maxime MONNIER et Pascal SIMONET <u>Absents excusés</u> : Monsieur Jocelin PLANCHE a donné procuration à Madame Marina RICHARD Monsieur Bruno CORBIN a donné procuration à Madame Marie-Paule QUEANT Madame Anne-Lise BOSCHER a donné procuration à Madame Aurélie LEVEQUE <u>Absents non-excusés</u> :
<u>Secrétaire de séance</u>	<i>Madame Christèle BOLLENGIER</i>

Tarification restauration scolaire 2023-2024

Délibération n°2023-044

Vu le décret 2006-753 du 29 juin 2006 abrogeant le décret 2000-675 du 19 juillet 2000 relatif au prix de la restauration scolaire,

Considérant que les prix de restauration scolaire fournis aux élèves des écoles maternelles et élémentaires de l'enseignement public sont fixés par la collectivité qui en a la charge,

Marina RICHARD informe que la Direction Départementale de l'emploi, du travail et des solidarités a revu son barème pour les repas à 1 euro car le tarif social d'1€ maximum, permettant de recevoir l'aide de l'Etat de 3€, est attribué aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1 000€. Cependant la commune n'est pas éligible car elle a signé une convention triennale en juin 2021 pour 3 ans.

La différence entre le tarif proposé et le prix de 1 euro est subventionnée par l'Etat et le versement est assuré par l'agence de Services et de paiements.

Aujourd'hui, la tarification à 1 euro représente 27 enfants soit 17 familles.

Au regard des difficultés avec de nombreuses augmentations pour les familles, il proposé de ne pas modifier les tarifs pour l'année 2023-2024 :

	Tarifs actuels	
Quotient familial 1 de 0 à 851	3.20 €	1.00 €/ repas

Quotient familial 2 de 851 à 1051	3.70 €
Quotient familial 3 de 1051 à 99999	3.80 €
Repas adulte	6.30 €
Frais de fonctionnement	1.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs restauration scolaire tels qu'ils apparaissent sur le tableau précédent pour l'année 2023-2024.

Secrétaire de séance, Christèle BOLLENGIER

Pour copie conforme,
Etival-Lès-Le Mans, le 23 mai 2023
Le Maire, Emmanuel FRANCO